



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

5005



CANAFE

RAPPORT ANNUEL

2004



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières du Canada

Canada

deutsche





Centre d'analyse des
opérations et déclarations
financières du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis
Centre of Canada

Ottawa, Canada K1P 1H7

Cabinet du directeur

Office of the Director

Le 16 septembre 2004

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21^e étage, tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément au paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, je suis heureux de vous présenter le troisième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 et rend compte en détail des activités et des réalisations de CANAFE aux fins de l'exécution de son mandat consistant à détecter et à décourager le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

C'est avec plaisir que le Centre envisage de continuer à communiquer des renseignements financiers de première qualité, car c'est là sa principale contribution à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le directeur,

Horst Intscher

FD1-2004
0-662-68232-7

CHANGER LE COURS DES CHOSES
UN RENSEIGNEMENT FINANCIER DE GRANDE QUALITÉ

CANAFE
RAPPORT ANNUEL
2004

A P E R Ç U

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité du renseignement financier du Canada, un organisme indépendant chargé d'un rôle unique dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Créé en 2000, CANAFE rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Le renseignement financier, c'est-à-dire l'information propre à des opérations financières soupçonnées d'être liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes, constitue le principal produit de CANAFE. Il s'agit en fait du résultat final de l'analyse des millions de déclarations sur les opérations financières que le Centre est autorisé à recevoir des institutions et des intermédiaires financiers, notamment les banques, les casinos et les courtiers en valeurs mobilières, que l'on appelle souvent, par souci de commodité, les entités déclarantes. (La description du processus opérationnel de CANAFE et la liste des différents secteurs d'entités déclarantes se trouvent à la page 36.)

Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements sur des opérations financières seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, ou se rapporteraient à des menaces à la sécurité du Canada, CANAFE communique ces renseignements aux organismes chargés de l'application des lois, aux organismes du renseignement ou aux autres organismes compétents. Il s'agit alors d'une communication de renseignements.

La surveillance de la conformité des entités déclarantes aux obligations établies dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* est un autre volet important du

mandat de CANAFE. Il en est de même de la sensibilisation du public aux questions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

CANAFE peut également fournir des renseignements aux unités du renseignement financier de l'étranger avec lesquelles il a conclu un protocole d'entente, ou en recevoir de leur part. Il apporte aussi sa contribution aux autres organismes internationaux engagés dans la lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes. À ce titre, il est un membre actif du Groupe Egmont, un forum international de collaboration et d'échange de renseignements entre les unités du renseignement financier.

Afin de protéger le droit à la vie privée des Canadiens et des Canadiennes, CANAFE doit être indépendant de tout organisme national ou étranger à qui il communique des renseignements. La protection des renseignements personnels qu'il détient dicte tous les aspects de ses activités.

CANAFE maintient enfin sa vision d'être un leader dans la communication en temps opportun de renseignements financiers de grande qualité dans les efforts internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, contribuant ainsi à la sécurité publique au Canada et dans le monde entier.

COORDONNÉES

CANAFE
24^e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1 866 346-8722 (sans frais)
Télécopieur : (613) 943-7931

Courriel : lignesdirectrices@canafe.gc.ca

Visitez le site Web de CANAFE, à l'adresse
<http://www.canafe.gc.ca>.



T A B L E D E S M A T I È R E S

MESSAGE DU DIRECTEUR	2
LE BILAN DE L'ANNÉE	4
2003-2004 – CHANGER LE COURS DES CHOSES	6
Communication de renseignements financiers de grande qualité et en temps opportun	6
Collaboration avec les entités déclarantes pour assurer la conformité	11
Production et communication de renseignements stratégiques	15
L'organisation	17
Protection des renseignements personnels	18
PRIORITÉS POUR 2004-2005 – MISER SUR LES POINTS FORTS	20
Communiquer des renseignements financiers de grande qualité et en temps opportun	21
Consolider le programme d'assurance de la conformité axé sur le risque	21
Diffuser des renseignements stratégiques	22
ANNEXE 1 – ÉTATS FINANCIERS DE CANAFE	23
ANNEXE 2 – LEXIQUE DES TERMES ET ACRONYMES	33

M E S S A G E

D U D I R E C T E U R

La dernière année a été marquée par des progrès et des réalisations considérables. Malgré sa courte histoire et tout ce qu'il lui reste à accomplir, le Centre est fier de ce qu'il a réalisé jusqu'à maintenant.

Toutes les catégories de déclarations prévues par la loi sont en vigueur depuis un an. Le Centre a obtenu l'accès à une plus grande quantité de sources de renseignements secondaires et de bases de données et il a tiré avantage de son expérience et des progrès technologiques pour développer et perfectionner sa capacité analytique. Résultat : le nombre de communications de renseignements sur des cas présumés de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes a doublé depuis l'an dernier, atteignant 197 communications de renseignements ayant trait à des opérations évaluées à quelque 700 millions de dollars. En un peu plus de deux ans d'activités, la valeur totale des communications de renseignements sur des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes a atteint environ 1,2 milliard de dollars.

Par ailleurs, le Centre a réalisé la phase subséquente de son programme d'assurance de la conformité axé sur le risque et il a effectué ses premiers examens de conformité dans les bureaux des entités déclarantes. Ces initiatives de conformité, y compris des activités de communication, des séances d'information et de formation, des initiatives d'assurance de la qualité, des autoévaluations ciblées et des examens, contribuent grandement à améliorer la quantité et la qualité des

données sur les opérations communiquées à CANAFE et à faire en sorte que les entités déclarantes s'acquittent de leurs obligations en matière de tenue de documents et de déclaration. Grâce à ces mesures et à la vigilance de milliers d'entités déclarantes, le système financier du Canada est de plus en plus hostile au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

Étant donné la nature transnationale du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, la collaboration internationale occupe une place prépondérante dans les efforts de tout pays désireux de contrer ces activités. CANAFE a continué de jouer un rôle actif sur le plan international et d'élargir son réseau d'ententes dans le but de faciliter l'échange de renseignements avec les unités du renseignement financier des autres pays et d'avoir accès à une plus grande quantité de renseignements sur les opérations financières menées à l'étranger. Le Canada est maintenant reconnu comme un chef de file international dans la lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et, au cours de la dernière année, CANAFE a été élu au comité directeur du Groupe Egmont, une association internationale qui regroupe près de 100 unités du renseignement financier du monde entier.

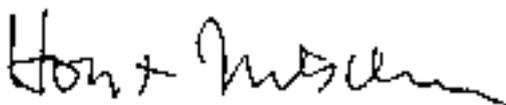
Au cours de la prochaine année, nous avons l'intention de canaliser nos efforts en vue d'utiliser plus efficacement et sur une plus grande échelle les meilleures technologies disponibles afin de poursuivre

l'amélioration de notre produit de renseignement financier et de développer nos activités de conformité.

Tout comme nos réalisations antérieures, nos projets seront menés à bien grâce à la compétence et au dévouement des employés de CANAFE, et je tiens à profiter de cette occasion pour les remercier de leurs efforts constants et de leur détermination à atteindre l'excellence.

Enfin, je voudrais remercier les partenaires de CANAFE du milieu financier ainsi que les organismes chargés de l'application des lois et les organismes de sécurité nationale pour leur appui. Sans leur contribution, les réalisations du Centre n'auraient pas été possibles.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Horst Intscher', written in a cursive style.

Horst Intscher

LE BILAN DE L'ANNÉE

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes s'appuient en grande partie sur le déplacement de capitaux au moyen de méthodes complexes qui en rendent le dépistage difficile. En raison de sa capacité unique d'établir des liens entre ces activités illicites, CANAFE est une source de renseignements précieuse pour les organismes chargés de l'application des lois et les organismes de sécurité.

En 2003-2004, CANAFE a atteint de nouveaux objectifs et a tiré avantage de ses réalisations antérieures. Pour la première fois au cours d'une période complète de douze mois, toutes les exigences au plan des déclarations ont été mises en oeuvre. On a donc assisté à une augmentation importante du nombre et de la qualité des cas de renseignements communiqués. Le Centre a procédé à ses premiers examens de la conformité sur place et a formulé ses premières observations aux entités déclarantes. Il a réalisé des analyses stratégiques à l'aide de méthodes d'exploration des données. L'amélioration constante des compétences de CANAFE en matière d'expertise analytique des renseignements financiers a également rehaussé sa capacité d'analyse stratégique, lui permettant de déceler les grandes tendances et les typologies du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

Les fonds de renseignements de CANAFE ont connu une croissance exponentielle en 2003-2004. Le nombre de déclarations reçues par le Centre est passé d'un peu plus de 2 millions au cours de l'année précédente à environ 9,5 millions cette année (presque toutes transmises en mode électronique), ce qui constitue un progrès considérable. On a également constaté une augmentation du volume des

renseignements communiqués volontairement par d'autres sources, notamment les organismes chargés de l'application des lois au Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et les unités du renseignement financier de l'étranger. C'est grâce à l'abondance et à la diversité des données et à l'utilisation des outils technologiques les plus modernes que nos analystes ont pu exploiter au maximum leurs connaissances et leur expérience.

Les organismes chargés de l'application des lois et le SCRS ont bénéficié de ces réalisations en obtenant des communications de renseignements d'une portée et d'une complexité sans pareil. En 2003-2004, CANAFE a produit des renseignements sur plus de 12 800 opérations financières d'une valeur d'environ 700 millions de dollars. Il a réalisé 197 communications de renseignements, dont 160 portaient sur de nouveaux cas présumés de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada. Il a également mis à jour 37 cas qui avaient fait l'objet de communications antérieures.

Grâce en grande partie aux efforts de liaison déployés par CANAFE, les agents responsables de l'application des lois et du renseignement prennent de plus en plus conscience de la valeur et du caractère unique des renseignements communiqués pour leurs enquêtes et leurs poursuites. En retour, ces agents et les organismes qu'ils représentent formulent des commentaires valables qui aident les analystes de CANAFE à améliorer et à perfectionner constamment leurs communications, conférant ainsi une pertinence et une valeur accrues aux renseignements. Ces commentaires indiquent par ailleurs que nos communications de renseignements servent à enrichir

les fonds de renseignements des organismes chargés de l'application des lois, à étayer les enquêtes en cours et à ouvrir de nouvelles enquêtes lorsque les ressources le permettent.

Puisque la qualité de ses analyses dépend directement de la qualité des renseignements financiers qu'il reçoit, CANAFE continue de donner la priorité à l'établissement de relations de travail saines et axées sur la collaboration avec toutes les entités déclarantes. Dans cette optique, le Centre a créé un programme complet de surveillance de la conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*). Un cas de réussite marquant de l'année qui vient de s'écouler est l'instauration par les banques, les institutions financières et les autres entités canadiennes de programmes internes de conformité à la *Loi*.

La protection des renseignements personnels qui lui sont confiés est l'une des plus sérieuses obligations de CANAFE. Le Centre a assuré la protection de ses locaux et des renseignements conservés dans ses ordinateurs en ayant recours à des technologies de pointe en matière de sécurité, en donnant à ses employés une formation rigoureuse et en exerçant une surveillance continue.

Le Centre n'a pas cessé de consolider son organisation dans des domaines comme la planification et la gestion des ressources ainsi que le recrutement, la formation et le perfectionnement des employés, dans le but de maintenir un niveau de rendement élevé.

Le présent rapport décrit de façon détaillée les réalisations du Centre en 2003-2004 et ses plans pour la prochaine année. Les résultats de CANAFE et ceux de ses nombreux partenaires témoignent de la

détermination du Canada à créer un environnement hostile au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

LES RÉALISATIONS DE CANAFE EN 2003-2004 REFLÈTENT SES TROIS GRANDES PRIORITÉS:

1. *Communiquer des renseignements financiers de grande qualité aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes du renseignement* : une analyse et une communication en temps opportun de renseignements financiers de grande qualité qui sont largement acceptés et utilisés par les organismes chargés de l'application des lois et les organismes du renseignement.
2. *Établir un programme complet d'assurance de la conformité axé sur le risque* : un programme axé sur la collaboration qui aide les entités déclarantes à se conformer à la *Loi* et qui se traduit par un rehaussement du nombre et de la qualité des déclarations produites et par l'amélioration des pratiques de tenue de documents et d'identification des clients.
3. *Fournir à ses partenaires des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes* : des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui favorisent la connaissance et la compréhension des phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes et qui éclairent l'élaboration de contre-stratégies efficaces.

2 0 0 3 - 2 0 0 4

CHANGER LE COURS DES CHOSSES

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS DE GRANDE QUALITÉ ET EN TEMPS OPPORTUN

La mission de CANAFE est de communiquer des renseignements financiers de grande qualité et en temps opportun. Pour ce faire, le Centre a recours à une combinaison de connaissances, d'expertise analytique et de technologie perfectionnée pour traiter le flot continu d'opérations financières et de renseignements additionnels provenant des entités déclarantes et autres.

Grâce à un système centralisé qui lui permet de recevoir et d'analyser des millions de déclarations d'opérations financières, CANAFE est en mesure de détecter des modèles d'activités douteuses,

ce qu'aucune entité déclarante ne pourrait faire à elle seule, ni même un secteur d'entités déclarantes travaillant ensemble. Les déclarations d'opérations financières provenant d'une vaste gamme d'entités déclarantes permettent au Centre d'établir des liens entre des activités criminelles dissemblables et apparemment indépendantes menées dans des lieux et des secteurs différents. Il peut ainsi suivre les transferts présumés de fonds illicites.

Les renseignements financiers du Centre représentent donc une contribution unique aux enquêtes sur les cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Ses résultats en 2003-2004 témoignent de l'importance grandissante de cette contribution.

EXEMPLES DE TECHNIQUES DE BLANCHIMENT D'ARGENT

Les criminels ont recours au blanchiment d'argent pour donner à leurs profits l'apparence de la légitimité. Voici deux exemples de techniques couramment utilisées :

- **L'amalgamation de fonds** – Une institution financière déclare des opérations douteuses attribuées à plusieurs personnes ayant fait récemment l'acquisition d'une petite entreprise qui nécessite des liquidités importantes. Pendant un an, l'institution observe que le montant des dépôts augmente constamment, dépassant de beaucoup le niveau auquel on s'attendrait d'une telle entreprise. La plupart des dépôts importants sont faits en coupures de 20 \$, ce qui est inusité puisque les petites entreprises utilisent habituellement différentes coupures pour faire leurs dépôts. On soupçonne ces personnes de mélanger des profits d'origine criminelle aux ventes légitimes de la petite entreprise dans le but de déguiser leurs activités illégales et de recycler les produits de leurs activités criminelles.
- **L'intégration** – Une institution financière déclare une opération douteuse relativement à l'activité inhabituelle d'une personne qui reçoit souvent des télévirements de l'étranger et qui achète immédiatement des traites bancaires payables à un tiers. Ces traites sont ensuite déposées dans un compte ouvert dans une autre institution financière. Et puis, une autre institution déclare que la même personne dépose de fortes sommes d'argent et tente de payer une hypothèque en espèces. Cette personne refuse de divulguer la provenance des fonds. Dans son analyse, CANAFE soupçonne la personne en question de tirer des profits de la vente de drogues à des personnes vivant à l'étranger.

VALEUR AJOUTÉE AUX ENQUÊTES – LES RÉSULTATS DE CANAFE EN 2003-2004

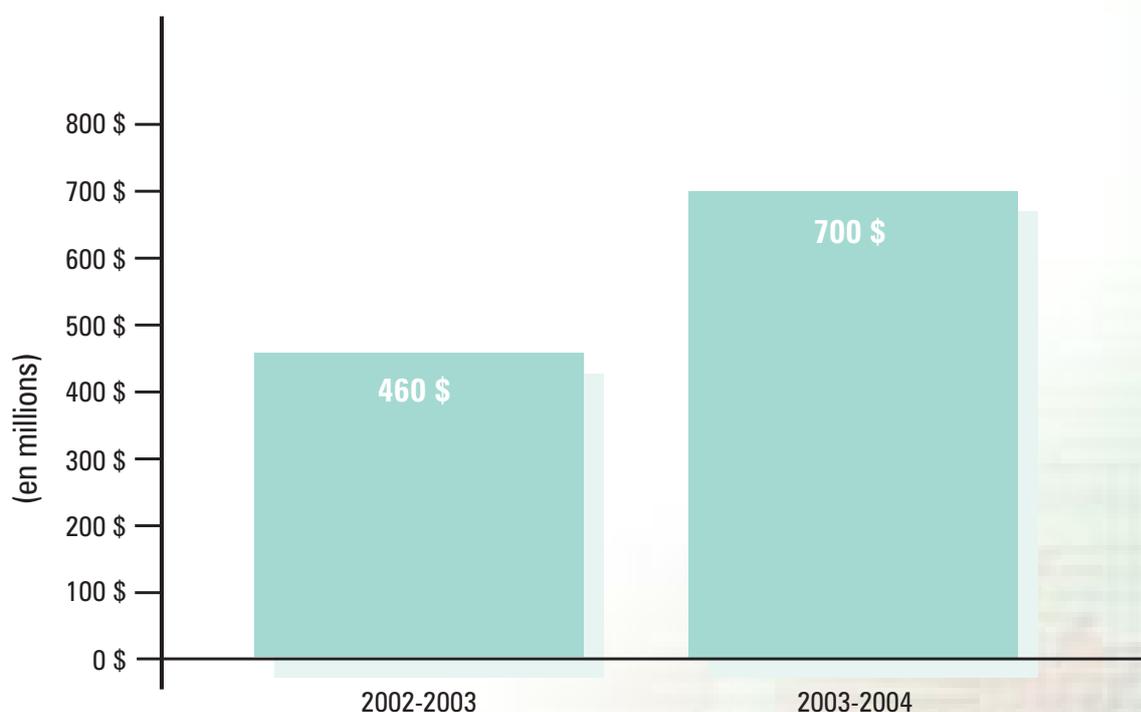
En 2003-2004, les analystes de CANAFE ont fait 160 nouvelles communications de renseignements et mis à jour 37 cas qui avaient déjà été communiqués aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité. La valeur monétaire totale des communications de renseignements est passée de 460 millions de dollars en 2002-2003 à environ 700 millions de dollars cette année. La valeur totale des opérations incluses dans les communications se rapportant au financement

des activités terroristes et aux menaces à la sécurité du Canada a atteint environ 70 millions de dollars.

En tout, 197 communications de renseignements ont été faites en 2003-2004 :

- 149 se rapportaient uniquement à des cas présumés de blanchiment d'argent;
- 44 se rapportaient à des cas présumés de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du Canada;
- 4 concernaient à la fois des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada.

Valeur totale des communications de renseignements de CANAFE



CANAFE communique des **renseignements désignés**, qui identifient des particuliers ou des entités ainsi que leurs opérations. Un des éléments ou tous les éléments suivants sont communiqués :

- nom des personnes associées aux opérations;
- adresse des personnes associées aux opérations;
- date de naissance;
- citoyenneté;
- numéro de passeport, de fiche d'établissement ou de carte de résident permanent;
- nom et adresse des entreprises associées aux opérations;
- nom, adresse et nature des établissements où les opérations ont eu lieu;
- date et heure des opérations;
- genre et valeur des opérations, y compris le montant et le genre d'espèces ou d'effets utilisés;
- numéros d'opération, de domiciliation et de compte;
- nom des importateurs ou des exportateurs, dans les cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets.

CANAFE doit communiquer les renseignements désignés aux forces policières compétentes lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner que ces renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Il doit les communiquer au SCRS lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements se rapporteraient à des menaces à la sécurité du Canada.

Lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes a été commise, CANAFE doit communiquer, en plus, les renseignements désignés à :

- l'Agence du revenu du Canada (ARC), lorsqu'il établit que les renseignements se rapportent également à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion fiscale;
- l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), lorsqu'il établit que les renseignements se rapportent également à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion de paiement de droits fédéraux;
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'ASFC, lorsqu'ils établissent que les renseignements se rapportent également à certaines dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

CANAFE peut également communiquer des renseignements désignés à des unités du renseignement financier de l'étranger avec lesquelles il a conclu une entente pour l'échange de tels renseignements.

Quand les services de police ou le SCRS veulent obtenir l'analyse intégrale de CANAFE dans le but de mener une enquête relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes ou concernant des menaces à la sécurité du Canada, ils doivent obtenir une ordonnance d'un tribunal.

Il convient d'examiner plus en détail le tableau que représentent ces communications de renseignements

La majorité des cas de communications de renseignements ayant trait au blanchiment d'argent portent sur une ou deux personnes et jusqu'à trois entreprises pouvant mener jusqu'à 50 opérations. Certains cas portaient toutefois sur plusieurs dizaines de personnes et d'entreprises et plus de 1 000 opérations. Les moyennes pour les communications de renseignements liées à des cas de blanchiment d'argent en 2003-2004 sont donc les suivantes :

Valeur en dollars canadiens	3 M\$
Nombre de personnes impliquées	5
Nombre d'entreprises impliquées	3
Nombre d'opérations	57
Nombre d'entités déclarantes	3

En 2003-2004, de façon générale, la valeur monétaire des communications de renseignements de CANAFE se rapportant à des cas présumés de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada a été moins élevée que celle sur le blanchiment d'argent.

Les moyennes pour les communications de renseignements liées à des cas de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada en 2003-2004 sont les suivantes :

Valeur en dollars canadiens	1 M\$
Nombre de personnes impliquées	3
Nombre d'entités impliquées	5
Nombre d'opérations	29
Nombre d'entités déclarantes	3

LES PIERRES ANGULAIRES DE LA RÉUSSITE DE CANAFE

Le Centre n'aurait pas réussi à communiquer ces renseignements sans réaliser des progrès dans trois secteurs fondamentaux de ses activités, soit la capacité analytique, l'infrastructure technologique et les relations nationales et internationales.

RENFORCER LA CAPACITÉ ANALYTIQUE

En 2003-2004, la capacité analytique de CANAFE a continué de s'améliorer et de se développer. Les analystes du Centre ont maintenant plusieurs années d'expérience dans le traitement des données recueillies et ils sont plus habiles et expérimentés dans l'analyse des renseignements financiers. Ces analystes possèdent les compétences spécialisées nécessaires pour analyser des millions de déclarations d'opérations et pour déceler les modèles d'activités financières qui pourraient se rapporter au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes.

Grâce à cette expertise et au perfectionnement constant de ses outils informatiques, CANAFE a réussi à rehausser le niveau des analyses permettant de mettre au jour des cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Ces analyses et les communications de renseignements qui en découlent permettent donc de déceler des activités importantes et de plus en plus complexes.

Les déclarations relatives aux télévirements enrichissent les renseignements de CANAFE en y intégrant des données sur les mouvements d'argent à l'échelle planétaire – une perspective particulièrement utile pour suivre les activités liées à des opérations ingénieuses de blanchiment d'argent et, dans une moindre mesure, suivre la piste du financement des activités terroristes. Cette vision mondiale des opérations financières est également alimentée par l'information obtenue par CANAFE au moyen d'ententes pour l'échange de renseignements avec les unités du renseignement financier d'autres pays.

PERFECTIONNER LA TECHNOLOGIE

CANAFE compte énormément sur les technologies de l'information pour recevoir, trier et épurer les millions d'opérations financières et autres déclarations reçues annuellement. Dans le but d'atteindre le niveau de dextérité opérationnelle nécessaire pour communiquer en temps opportun des renseignements utiles, CANAFE a déployé des efforts considérables en 2003-2004 pour maximiser l'efficacité, l'exactitude et la sécurité de ses mécanismes de collecte et d'analyse des données.

Afin de conserver et de renforcer sa capacité de produire des renseignements stratégiques opportuns et de grande qualité, CANAFE doit continuellement mettre au point ses méthodes de travail. Les déclarations qu'il recevait au compte-gouttes lorsqu'il a ouvert ses portes il y a trois ans lui parviennent maintenant en un flot continu. En 2003-2004, CANAFE a consacré beaucoup de temps et de ressources à l'examen, la planification et l'élaboration des exigences initiales de sa nouvelle génération de réseaux et de systèmes informatiques. Les systèmes doivent constamment être mis à niveau afin d'assurer leur efficacité opérationnelle dans l'ensemble de l'organisation. L'obtention d'outils puissants et perfectionnés d'exploration des données permet d'améliorer la capacité de détecter le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

CONSOLIDER LES RELATIONS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

L'efficacité de la contribution de CANAFE à l'offensive canadienne contre le blanchiment d'argent nécessite l'établissement de relations de travail solides avec un grand nombre de partenaires et d'intervenants. Dans le cadre d'une grande initiative nationale de lutte contre les activités criminelles, CANAFE unit ses efforts à ceux de plusieurs ministères et organismes fédéraux et à ceux d'organismes provinciaux, municipaux et internationaux.

Travailler avec les partenaires canadiens

Au cours de l'année 2003-2004, CANAFE a continué à promouvoir auprès des forces policières canadiennes la valeur et la disponibilité de son produit de renseignement aux fins de leurs enquêtes et de leurs poursuites. Il a donné près de 200 exposés qui ont connu beaucoup de succès, attirant près de 4 000 agents d'application des lois. Il a également conçu un dépliant et a diffusé largement une vidéo à leur intention décrivant ses responsabilités et son mandat et mettant en valeur l'utilité des renseignements financiers dans la lutte au crime organisé et au terrorisme.

En retour, les bénéficiaires de communications de renseignements ont transmis à CANAFE des commentaires favorables qui confirment l'utilisation croissante de son produit de renseignement unique à des fins d'enquêtes et de poursuites. Les organismes chargés de l'application des lois qui ont reçu des communications de CANAFE ont dit qu'elles sont d'une grande utilité, qu'elles leur fournissent souvent de nouvelles pistes dans le cadre de leurs enquêtes en cours et qu'elles provoquent à l'occasion l'ouverture de nouvelles enquêtes. Il est tout aussi important de souligner que ces commentaires permettent au Centre d'évaluer constamment ses procédures, pratiques et produits afin d'en optimiser l'efficacité. À titre d'exemple, CANAFE a mis au point un système électronique sécurisé pour la communication de renseignements afin d'aider les organismes chargés de l'application des lois à les utiliser.

En 2003-2004, CANAFE a poursuivi ses négociations pour obtenir l'accès aux bases de données de certains organismes d'application des lois. Ces bases de données constituent des sources d'information précieuses, car elles nous renseignent sur les priorités et les objectifs de ces organismes et facilitent nos analyses.

Bâtir de solides relations internationales

En 2003-2004, CANAFE a accentué sa présence internationale en concluant cinq nouvelles ententes pour l'échange de renseignements avec des unités du renseignement financier (URF) d'autres pays et en entamant des négociations avec vingt autres unités.

Par ailleurs, CANAFE a poursuivi sa participation active aux travaux du Groupe Egmont des unités du renseignement financier. Le Centre a pris part à plusieurs travaux et il est l'un des deux représentants nommés des Amériques au sein du Comité Egmont. En plus d'avoir été l'hôte des réunions du Comité et des groupes de travail à Ottawa en octobre 2003, il a grandement contribué à plusieurs d'entre eux. Il est toujours représenté aux assemblées plénières triennales du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et au sein des groupes

Pays avec lesquels CANAFE a conclu un protocole d'entente

Pays	Date de signature
Belgique	2 janvier 2003
États-Unis	6 janvier 2003
Royaume-Uni	7 janvier 2003
Australie	5 février 2003
Mexique	27 février 2003
Italie	10 septembre 2003
Barbade	22 septembre 2003
Pays-Bas	7 mai 2004
Portugal	1 ^{er} juin 2004
Corée du Sud	23 juin 2004

de travail sur les institutions financières internationales et le financement des activités terroristes. Enfin, des membres du personnel de CANAFE participent aux travaux des équipes internationales chargées d'évaluer le programme mondial des Nations Unies contre le blanchiment d'argent, aux évaluations réciproques du GAFI et aux évaluations des mesures contre le blanchiment d'argent de l'Afrique du Sud par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

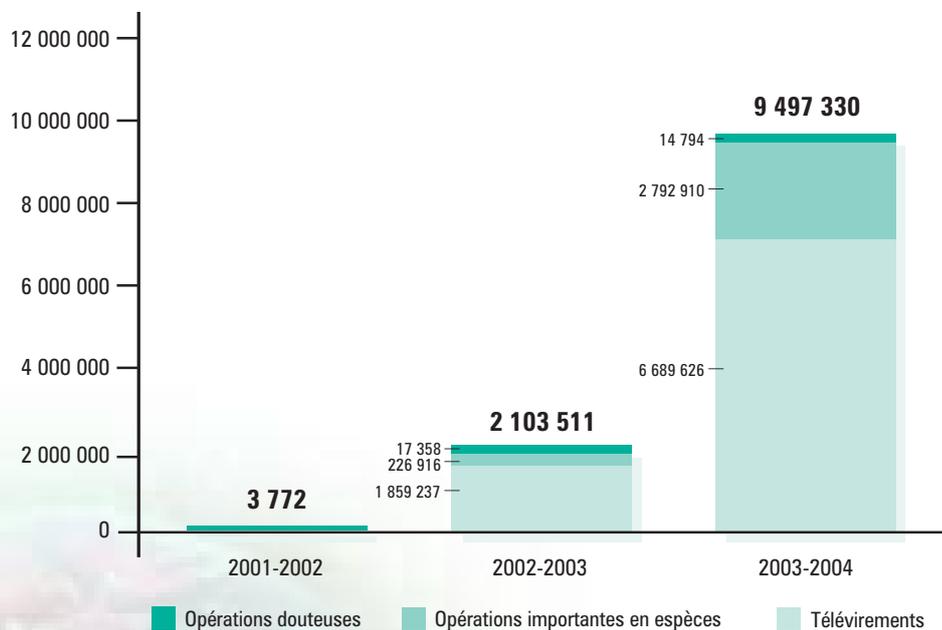
CANAFE est fier de participer aux initiatives internationales de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes en aidant d'autres pays dans l'établissement ou l'amélioration de leur URF. Au cours de la dernière année, le Centre a mis à la disposition d'autres URF, de délégations de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ses connaissances et son expérience dans des domaines comme la déclaration électronique, la conformité et l'élaboration de cadres législatifs. Il a reçu la visite de 35 organisations internationales et a tenu des ateliers pour des délégués de la Corée du Sud, de la Colombie, de l'Indonésie et des Philippines.

COLLABORATION AVEC LES ENTITÉS DÉCLARANTES POUR ASSURER LA CONFORMITÉ

Les activités de CANAFE en vue d'assurer la conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements se sont traduites par une amélioration importante au plan de la quantité et de la qualité des déclarations. Les entités et les intermédiaires financiers du Canada ont institué des programmes de conformité et amélioré leurs pratiques d'identification des clients et de tenue de documents, créant ainsi un climat moins propice au blanchiment d'argent et au sein duquel les organismes chargés de l'application des lois peuvent trouver rapidement les renseignements dont ils ont besoin pour leurs enquêtes. Ces résultats illustrent bien l'efficacité de la collaboration établie par CANAFE avec les entités déclarantes en vue d'assurer la conformité à la *Loi*.

En 2003-2004, CANAFE a entrepris la mise en oeuvre du programme d'assurance de la conformité axé sur le risque dont il avait jeté les bases l'année précédente et dont il faisait état dans son dernier rapport annuel. La conformité occupe une place importante dans les efforts du Centre en matière de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, et ce, à deux égards. En plus d'enrichir ses fonds de renseignements à des fins d'analyse, la conformité dissuade le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes au Canada en faisant en sorte que les entités déclarantes s'acquittent de leurs obligations en matière de déclaration, d'identification des clients, de formation et de tenue de documents. Plus il y a de personnes formées à rechercher des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, plus il est difficile pour les criminels de se livrer à de telles activités et plus il est facile pour les organismes chargés de l'application des lois de mener des enquêtes et d'entamer des poursuites.

Déclarations reçues par année financière et par type de déclaration



ENTITÉS TENUES DE PRÉSENTER DES DÉCLARATIONS :

- les entités financières (y compris les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt et les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts);
- les sociétés et les représentants d'assurance-vie;
- les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placement autorisés par les provinces;
- les personnes se livrant à des opérations de change;
- les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables (y compris les systèmes parallèles de remise de fonds tels que les Hawala, Hundi, Chitti, etc.);
- les mandataires de Sa Majesté, pour ce qui est des mandats-poste;
- les comptables et les cabinets d'expertise comptable (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les courtiers et les agents immobiliers (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les casinos (y compris ceux qui sont autorisés à mener leurs activités au Canada et ayant des machines à sous, des roulettes ou des jeux de cartes, à l'exception de certains casinos caritatifs temporaires);
- les particuliers qui transportent outre-frontière des espèces ou des effets représentant d'importantes sommes d'argent.

CONTENU DES DÉCLARATIONS :

- les opérations douteuses liées au blanchiment d'argent;
- les opérations douteuses liées au financement des activités terroristes;
- les déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste;
- les téléversements internationaux de 10 000 \$ ou plus;
- les opérations importantes en espèces de 10 000 \$ ou plus;
- les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets de 10 000 \$ ou plus.

AUGMENTATION MARQUÉE DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS

En 2003-2004, CANAFE a reçu environ 9,5 millions de déclarations d'entités et d'intermédiaires financiers de partout au Canada. Cette première année d'activités au cours de laquelle toutes les exigences en matière de déclaration ont été mises en vigueur a été marquée par une croissance exponentielle du nombre de déclarations reçues. Le nombre total de déclarations reçues a quadruplé depuis l'an dernier, augmentant d'environ 7,4 millions. Presque toutes ces déclarations ont été transmises par voie électronique. Le graphique à la page 12 montre cette croissance annuelle rapide par type de déclaration. (Le processus opérationnel de CANAFE, présenté à la page 36, fournit de plus amples renseignements sur les entités déclarantes et sur le contenu des déclarations.)

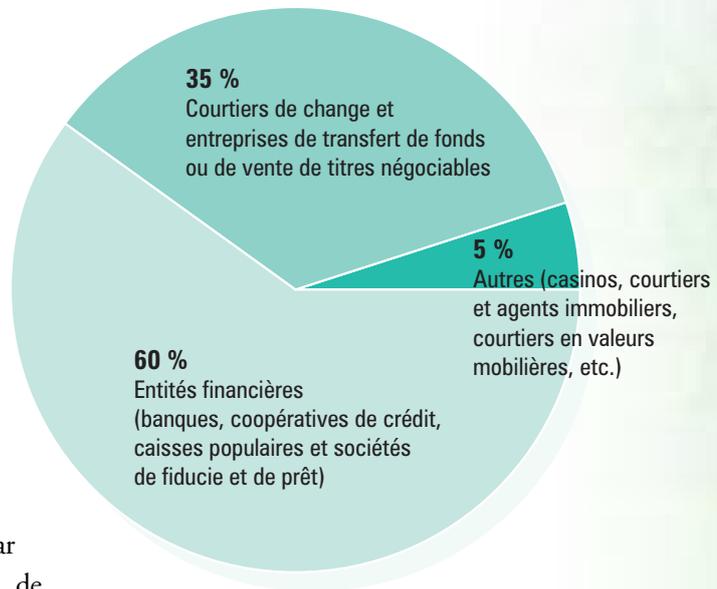
AIDER LES ENTITÉS DÉCLARANTES

Communiquer avec les milliers de personnes et d'entités assujetties à la *Loi* est un engagement à long terme de CANAFE. Au cours de la dernière année, le Centre a poursuivi les activités suivantes dans le cadre de son ambitieux programme national de rayonnement :

- organiser plus de 500 séances d'information à l'intention des entités déclarantes;
- donner plusieurs exposés à des conférences sectorielles;
- placer des articles dans des revues professionnelles;
- répondre à plus de 1 800 demandes de renseignements des entités déclarantes.

CANAFE s'est également employé à fournir en temps opportun des interprétations cohérentes de la politique aux entités déclarantes et à mettre à jour ses lignes directrices sur les déclarations, l'identification des clients et la tenue de documents, conformément à la *Loi*. Par ailleurs, le Centre a sensiblement modifié son site Web afin que les entités déclarantes puissent

Déclarations d'opérations douteuses par secteurs d'activité



obtenir de l'information plus facilement et plus rapidement. Le nombre de visites du site Web a augmenté au cours de l'année, atteignant près d'un quart de million.

En 2003-2004, CANAFE a multiplié et accentué ses activités de rayonnement destinées aux catégories d'entités qui n'ont pas d'association sectorielle (courtiers de change, entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et autres entreprises faisant appel à des systèmes parallèles de remise de fonds) pour faire en sorte qu'elles connaissent leurs obligations en matière de déclaration et qu'elles s'y conforment.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA CONFORMITÉ DE CANAFE

- Interprétation de la politique
- Aide aux entités déclarantes
- Évaluation du risque
- Contrôle de la qualité des déclarations
- Vérification de la conformité

Enfin, CANAFE a organisé des rencontres de rétroaction à l'intention des grands secteurs d'entités déclarantes et des entités elles-mêmes. Il leur a ainsi fourni des données préliminaires sur les niveaux de déclarations et l'utilisation des déclarations pour la préparation des communications de renseignements ainsi que certains exemples dont les données avaient été épurées. Comme 2003-2004 est l'année de base pour la transmission des

ÉVALUER LE RISQUE ET CONTRÔLER LA QUALITÉ

Étant donné le grand nombre d'entités déclarantes provenant d'une vaste gamme de secteurs financiers, CANAFE devait déterminer les secteurs où le risque de non-conformité est élevé et, par la suite, adapter ses interventions afin d'atténuer les inquiétudes particulières. Pour ce faire, il a entrepris une évaluation du risque de non-conformité pour tous les secteurs d'entités déclarantes et les entités elles-mêmes. Ces évaluations lui ont permis de déterminer ceux et celles qui nécessitent un effort additionnel de sensibilisation ou un examen, et de prendre ensuite des mesures de relance afin d'assurer la conformité.

L'amélioration de la qualité et de la quantité des déclarations a été un autre volet important des activités de conformité

en 2003-2004. À cette fin, le Centre a procédé à un suivi rigoureux des données déclarées et il a collaboré avec les entités déclarantes afin de s'assurer que les lacunes seraient rapidement corrigées. Le personnel responsable de la conformité a pris des mesures d'assurance de la qualité dans 67 dossiers et il a surveillé attentivement les progrès réalisés dans 68 autres.

VÉRIFIER LA CONFORMITÉ

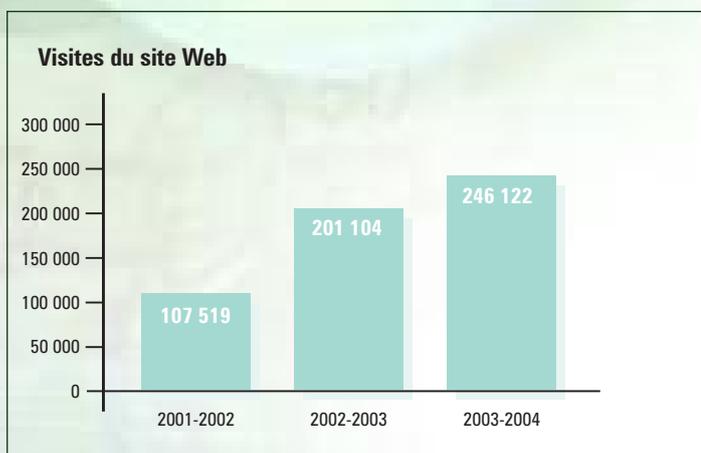
En 2002-2003, les activités de conformité de CANAFE ont été axées principalement sur les initiatives de communication et l'assurance de la qualité. Cette année, après avoir élaboré des politiques, des procédures ainsi qu'un programme complet de formation pour tous les agents de conformité, le Centre a commencé à vérifier la conformité des entités déclarantes. Entre autres, il a distribué des centaines de questionnaires pour aider les entités à évaluer leur niveau de conformité. Dès janvier 2004, il a effectué ses premiers examens de conformité dans les bureaux des

DISSUADER PAR LA SENSIBILISATION AU PUBLIC

Sensibiliser davantage le public au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes aide les Canadiens et les Canadiennes à prendre conscience de la menace que présentent de telles activités. CANAFE travaille pour remplir ce volet de son mandat en :

- publiant et diffusant largement un rapport annuel au Parlement en formats électronique et imprimé;
- publiant des articles dans des revues professionnelles et des bulletins;
- publiant des brochures et d'autres documents imprimés devant être distribués aux entités déclarantes et à leurs clients;
- exploitant un site Web et un centre d'appels afin de fournir de l'information aux entités déclarantes et au public;
- participant à des entrevues avec les médias.

déclarations à CANAFE, nous ne sommes pas encore en mesure de dégager des indices sur les tendances ou de procéder à une analyse des données recueillies d'une année à l'autre. Par contre, au fur et à mesure que ses fonds de renseignements s'enrichissent, le Centre continuera de mettre au point des mécanismes permettant d'offrir aux entités déclarantes une rétroaction satisfaisante et de soutenir leurs efforts pour améliorer la qualité des déclarations.



entités déclarantes appartenant aux secteurs sélectionnés. En date du 31 mars 2004, 26 examens étaient terminés.

Au cours de la dernière année, CANAFE et les entités déclarantes ont réalisé des progrès importants au plan de l'assurance de la conformité à la *Loi*. Des entités déclarantes situées partout au Canada appliquent maintenant de rigoureux programmes de conformité, qui ont obligé un grand nombre d'institutions financières à donner de la formation à des milliers d'employés sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et la détection des opérations douteuses. Ces mesures ont permis d'accroître l'efficacité du Centre, de détecter des cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et de protéger l'intégrité du système financier du Canada.

PRODUCTION ET COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS STRATÉGIQUES BÂTIR UNE CAPACITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE

L'importante base de données de CANAFE composée d'opérations financières et d'autres renseignements peut fournir de précieux indices sur les modèles et les tendances d'ordre général liés au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

En plus de l'analyse tactique qui vise à déceler les cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, le Centre effectue une analyse stratégique des déclarations d'opérations et des communications de renseignements afin de brosser un tableau d'ensemble et de définir les modèles et les tendances qui existent au niveau des méthodes utilisées par les criminels et les terroristes pour acquérir et blanchir leurs fonds. Ces personnes ont recours notamment à de fausses identités, à des opérations atypiques, à l'utilisation

de plusieurs entités financières et à des mouvements d'espèces internationaux en provenance ou à destination de régions étant reconnues comme des points névralgiques pour les activités criminelles ou terroristes. Allié à la contribution et aux compétences de ses principaux partenaires, intervenants et autres sources d'information externes, ce type d'analyse permet à CANAFE de mieux comprendre les méthodes courantes et émergentes de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

En 2003-2004, le Centre a analysé des dizaines de milliers de déclarations d'opérations douteuses (DOD) dans le but d'évaluer sur quels indicateurs se fondent les soupçons les plus fréquemment rapportés. Il a constaté que la majorité d'entre elles (62 %) reposent sur des soupçons inspirés par d'importantes sommes d'argent, des espèces en coupures inhabituelles ou en plusieurs devises différentes, ou des mouvements d'argent ne correspondant pas au profil d'entreprise attendu. Le 38 % restant porte sur l'utilisation de plusieurs opérations, des mouvements de comptes inhabituels, des préoccupations liées à la provenance des fonds, ou des mouvements d'argent en provenance ou à destination de régions critiques.

Répartition des DOD par catégorie d'activité

Activité douteuse déclarée	Pourcentage
Opérations en espèces	62 %
Opérations multiples	14 %
Activité atypique dans l'entreprise ou le compte	13 %
Préoccupations liées à la provenance des fonds ou à leur identification	12 %
Préoccupations liées à des opérations de télévirements	11 %

**Nota : Les pourcentages totalisent plus de 100 parce que plus d'une activité peut être citée dans une même déclaration.*

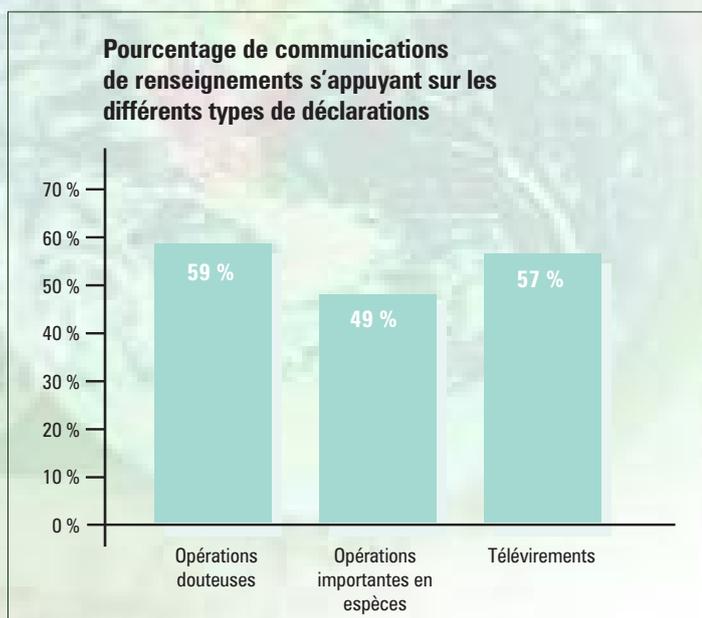
L'application de méthodes et d'outils d'exploration des données aux centaines de communications de renseignements et aux dizaines de milliers de déclarations d'opérations douteuses a procuré à CANAFE ses premiers indices lui permettant d'associer des activités particulières à des comportements observés parmi des personnes et des groupes qui se livrent au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. Cette analyse a permis au Centre de commencer à évaluer et à comparer les typologies du blanchiment d'argent avec les typologies du financement des activités terroristes et de voir si des associations peuvent être faites entre certaines d'entre elles et certains groupes de criminels ou de terroristes. Cette analyse a aussi aidé à repérer les organisations et les groupes qui sont actifs au Canada afin de pouvoir tirer parti de cette information, en provenance à la fois de sources externes et internes. Ce travail est essentiel pour maintenir l'efficacité analytique de CANAFE puisqu'il sert de fondement à l'élaboration de ses systèmes de détection automatisés.

les téléversements ont occupé une place prédominante dans les communications de renseignements sur des cas de blanchiment d'argent et des cas de financement d'activités terroristes. Par ailleurs, 69 % des communications de renseignements du Centre se rapportaient à plus d'une entité déclarante, ce qui illustre l'importance d'avoir des fonctions de collecte et d'analyse des données centralisées.

L'enrichissement des fonds de renseignements stratégiques de CANAFE a, de plus, permis d'alimenter les discussions entre le Centre et ses partenaires sur les priorités en matière de politique, de législation et de renseignement. Au cours de la dernière année, le Centre a mené une série de séances d'information à l'intention des cadres supérieurs des ministères et des organismes qui participent à la fois à l'Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme et à l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces séances ont aidé les partenaires à mieux comprendre le caractère unique des renseignements que CANAFE est en mesure de leur fournir.

Le Centre a pu également communiquer une plus grande quantité de renseignements stratégiques sur des modèles, des tendances et des typologies à des organisations nationales et internationales comme le Comité national de coordination sur le crime organisé, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le Groupe Egmont.

L'un des résultats les plus marquants des travaux d'analyse stratégique de CANAFE a été l'acquisition d'une meilleure connaissance du genre et de la nature des renseignements qui doivent être saisis et suivis de près afin de mieux comprendre les typologies du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Accroître cette sensibilisation et développer les systèmes automatisés nécessaires à la saisie et au suivi de ces importants renseignements seront des priorités pour le prochain exercice.



En examinant de plus près les communications de renseignements du Centre, on constate qu'elles se fondent sur tous les types de déclarations et que le nombre de téléversements internationaux y figurent plus souvent que prévu. Au cours de la dernière année,

L'ORGANISATION

SOUTENIR L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

CANAFE est rapidement devenu efficace en raison de l'importance qu'il a accordée à l'atteinte de l'excellence organisationnelle et à l'objectif de devenir un employeur exemplaire. Ces facteurs sont toujours d'une importance primordiale.

À CANAFE, le personnel est la ressource la plus précieuse. Les employés, qui proviennent des secteurs public et privé, possèdent des bagages de connaissances très variés, notamment en juricomptabilité, droit, analyse du renseignement, sécurité nationale, application des lois, questions bancaires et valeurs mobilières. Dans le but de favoriser un milieu de travail attrayant où les employés restent en poste, le Centre a continué à promouvoir la conciliation vie personnelle-travail et à offrir des possibilités d'épanouissement professionnel et personnel, et d'apprentissage.

Soucieux de remplir ces engagements, CANAFE a mis en oeuvre ou consolidé en 2003-2004 une grande partie de son cadre de gestion en tenant compte de la priorité que donne le gouvernement du Canada à la gestion moderne et à la responsabilisation.

Les valeurs et l'éthique sont des pierres angulaires de toute organisation productive et responsable. CANAFE a fait la promotion de ces principes en élaborant un code de conduite et d'éthique qui a amené les employés à participer aux discussions tenues sur les attentes en milieu de travail. Le Centre a également adopté des

initiatives en matière de formation afin de favoriser l'intégrité, le professionnalisme, le sens de la sécurité et la mise en place de procédures pour le traitement des questions de protection des renseignements personnels. Des politiques et des procédures définissant les responsabilités et les obligations, ainsi qu'une solide gérance, ont été officialisées et communiquées au personnel.

Le Centre a également fait des progrès au niveau de l'établissement d'un cadre de gestion du rendement. Une fois mis en oeuvre, ce cadre permettra de faire en sorte que l'information importante sur le rendement est établie, recueillie et utilisée à l'appui de la prise de décision et de la justification des résultats.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS DE NATURE DÉLICATE À CANAFE

- Une approche multidimensionnelle en matière de sécurité a été adoptée pour les locaux et les systèmes de CANAFE. Elle prévoit le contrôle d'accès, la surveillance de sécurité et une capacité d'intervention. Cette approche couvre également les bureaux régionaux.
- L'accès aux renseignements personnels détenus par le Centre est limité aux employés dont les fonctions désignées exigent un tel accès.
- Tout accès à des renseignements personnels passe par des logiciels d'authentification et biométriques pour s'assurer que les personnes qui utilisent ce genre de renseignements sont autorisées à le faire.
- CANAFE a adopté des mesures de prévention sécuritaires informatisées, notamment des pare-feu ultramodernes pour empêcher les pirates informatiques d'accéder à l'information et des dispositifs actifs de détection d'intrusion. Lorsque des renseignements personnels parviennent à CANAFE par des voies de communications externes, ils sont traités et entreposés dans des systèmes informatisés qui ne sont pas branchés à l'Internet ni accessibles par celui-ci.
- Des renseignements sur les cas ne peuvent être communiqués que lorsque le secteur responsable de l'analyse à CANAFE estime que les critères du Centre ayant trait au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes sont satisfaits et que la haute direction a examiné et accepté les constatations.
- L'accès aux installations de CANAFE et aux renseignements personnels entreposés dans les bases de données du Centre est enregistré et surveillé.
- Tous les employés, y compris les contractuels, sont informés de leurs responsabilités en ce qui touche la protection de l'information, et les dispositions de la *Loi* prévoient des peines graves en cas de divulgation fautive de renseignements personnels.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Une politique de sécurité rigoureuse, bien comprise et respectée à la lettre fait partie intégrante des priorités de CANAFE. En 2003-2004, le Centre a respecté son engagement de protéger les renseignements personnels en sa possession, les processus utilisés pour les traiter, les résultats de ses analyses, ainsi que ses employés et ses locaux.

La protection des renseignements financiers personnels reçus des entités déclarantes est l'un des piliers de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ces dispositions de la *Loi* donnent l'assurance aux entités déclarantes et au public canadien que les renseignements concernant les opérations financières des citoyens respectueux des lois sont protégés contre toute utilisation ou communication non autorisée.

La protection des renseignements personnels à CANAFE est la responsabilité du personnel affecté à la protection de la vie privée et des membres de la sécurité, qui travaillent en tandem avec tous les employés. En 2003-2004, leurs efforts conjugués ont abouti à plusieurs initiatives en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels, à l'appui des mesures existantes. Le Centre a mis en œuvre des mesures de sécurité renforcées et les employés ont participé à des séances de sensibilisation à la sécurité. Les nouveaux employés et les contractuels sont initiés aux procédures de sécurité dès leur arrivée. Les systèmes de sécurité matérielle et électronique continuent d'être mis à niveau.

CANAFE a mis au point une politique complète sur la protection des renseignements personnels et entrepris une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée qui a été portée à la connaissance du Commissariat à la protection de la vie privée. De plus, un sommaire des obligations liées au traitement des demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* a été remis à tous les employés.

Un volet important du programme de sécurité de CANAFE consiste à faire en sorte que les activités se poursuivent en dépit de tout événement perturbateur. Il est rassurant de constater que le Centre a été en mesure de maintenir ses activités essentielles pendant une période d'instabilité prolongée du réseau électrique de la région, en août 2003. À l'heure actuelle, un plan provisoire est en place pour assurer la poursuite des activités en période de perturbation, et l'élaboration d'un plan davantage permanent et prévoyant une reprise des opérations est en cours.

PRIORITÉS POUR 2004-2005

MISER SUR LES POINTS FORTS

Au cours de la prochaine année, CANAFE continuera de tirer profit de son solide bilan de réalisations en élargissant sa contribution aux efforts nationaux et internationaux déployés pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme.

L'an prochain, CANAFE a l'intention de continuer à accroître ses connaissances, ses compétences et ses capacités. Les réalisations du Centre en 2004-2005 seront déterminées par l'utilité et l'opportunité de son produit de renseignement financier, l'efficacité de son programme d'assurance de la conformité et la valeur des connaissances tirées des renseignements stratégiques.

Au cours des douze à vingt-quatre prochains mois, dans le cadre du processus fédéral de responsabilisation et de gestion du rendement, CANAFE participera à plusieurs examens et vérifications, notamment l'examen horizontal du Conseil du Trésor du Canada de l'Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme, la vérification de l'optimisation des ressources à laquelle le Bureau du vérificateur général soumettra l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent, l'évaluation quinquennale des initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, l'examen parlementaire triennal du projet de loi C-36, l'examen quinquennal de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, ainsi que l'examen des dépenses mené par le Conseil du Trésor. Pour la plupart de ces examens, CANAFE figure parmi les ministères partenaires participants. Par ailleurs, le Centre mènera son propre examen interne pour assurer à la fois l'utilisation rationnelle de ses ressources et la viabilité de ses activités, compte tenu d'une base de financement réduite.

En outre, le Centre attend avec impatience la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité publique, 2002*, qui lui permettra d'échanger de l'information avec les organismes de réglementation et de négocier l'accès à des bases de données sur la sécurité nationale.

Le Centre tentera de trouver des solutions technologiques pour assurer la gestion future de ses renseignements dans un contexte de plus en plus dynamique et complexe, tout en améliorant ses capacités en matière d'analyse et de conformité. Il a l'intention de lancer deux initiatives importantes liées aux systèmes, qui lui permettront d'améliorer le traitement quantitatif des renseignements, d'aider à déceler les déclarations de piètre qualité et de mesurer la conformité. Dans le cadre de la première de ces initiatives, qui sera mise au point en 2004-2005 et lancée en 2005-2006, CANAFE s'efforcera de renforcer son système automatisé d'analyse des données et de détection. Quant à la seconde, elle sera menée en parallèle avec la première et visera à consolider la capacité de gestion de cas du Centre.

CANAFE continuera à insister sur son obligation de protéger les renseignements personnels. Les priorités à cet égard prendront la forme de programmes et de documents conviviaux qui mettront l'accent sur la sensibilisation des employés à la sécurité et à la protection des renseignements personnels. Un solide engagement envers l'employeur et une excellence organisationnelle seront au cœur des préoccupations, tout comme l'élaboration de plans de relève et de techniques de mesure des effectifs.

Les trois grandes priorités de CANAFE pour 2004-2005 demeurent inchangées puisqu'elles correspondent encore à ses engagements et à ses défis les plus importants.

COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS DE GRANDE QUALITÉ ET EN TEMPS OPPORTUN

Résultat escompté : une analyse des renseignements financiers de plus en plus efficace et axée sur la technologie et des communications de renseignements largement acceptés et utilisés par les organismes chargés de l'application des lois et les organismes du renseignement.

La production de renseignements financiers de plus en plus éclairants et leur communication en temps opportun aux organismes chargés de l'application des lois, aux organismes de sécurité et aux URF étrangères restera le principal objectif de CANAFE.

Les relations avec les organismes chargés de l'application des lois et les organismes du renseignement canadiens demeureront l'une des grandes priorités de CANAFE. Le Centre continuera d'explorer les possibilités de mieux faire connaître son mandat et de promouvoir la valeur des renseignements financiers qu'il produit. Afin d'évaluer son produit, CANAFE songe à travailler avec des organismes partenaires pour établir l'incidence de ses communications de renseignements. Il poursuivra, en outre, ses négociations en vue d'accéder aux bases de données des organismes fédéraux et provinciaux chargés de l'application des lois et de la sécurité.

Sur la scène internationale, CANAFE continuera de renforcer ses liens avec les URF et autres partenaires étrangers et, dans la mesure du possible, d'affecter des spécialistes à des initiatives multilatérales. Des pourparlers sont en cours avec vingt pays au sujet de la conclusion de protocoles d'entente pour l'échange de renseignements, et un grand nombre de ces accords seront probablement conclus en 2004-2005. En qualité de membre actif du Groupe Egmont, CANAFE jouera un rôle clé dans la conduite d'initiatives liées à la technologie de l'information, à la formation et à des questions opérationnelles, tout en apportant un soutien aux membres nouveaux et éventuels. Des ateliers axés sur la capacité technologique seront donnés aux pays intéressés.

CONSOLIDER LE PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA CONFORMITÉ AXÉ SUR LE RISQUE

Résultat escompté : un programme de collaboration qui aide les entités déclarantes à se conformer à la *Loi* et qui rehausse ainsi le nombre et la qualité des déclarations et améliore la tenue de documents et l'identification des clients.

Les relations de CANAFE avec les entités déclarantes sont la clé du succès du programme d'assurance de la conformité. Le Centre continuera donc de mettre l'accent sur la collaboration, la quantité et la qualité des déclarations, les évaluations du risque de non-conformité et la surveillance et le suivi des cas de non-conformité. Pour ce faire, il poursuivra les examens des entités déclarantes, terminera leur identification, dressera un plan d'examen national et perfectionnera ses politiques et procédures d'examen.

L'établissement de partenariats avec des organismes de réglementation sera une priorité du programme d'assurance de la conformité en 2004-2005. La *Loi sur la sécurité publique, 2002*, permettra à CANAFE de conclure des ententes avec ces organismes pour l'échange de renseignements, rehaussant ainsi l'efficacité de son programme de conformité à l'échelle nationale. L'échange de renseignements avec les organismes de réglementation déjà dotés d'un mandat et ayant un intérêt pour la surveillance de la conformité réduira le double emploi des vérifications, optimisera l'efficacité des examens réglementaires et allégera le fardeau de la réglementation des entités déclarantes.

Les entités déclarantes recevront encore de l'aide sous la forme de notes d'interprétation et de lignes directrices mises à jour sur le site Web public de CANAFE, et le Centre publiera d'autres documents d'information sectoriels. Ces initiatives, alliées aux activités de rayonnement, aideront les entités déclarantes à s'acquitter de leurs obligations juridiques.

ÉLÉMENTS D'UN EXAMEN DE CONFORMITÉ DE CANAFE

Un examen de conformité de CANAFE a pour objectif de déterminer si l'entité déclarante respecte ses obligations législatives. Diverses approches peuvent être adoptées : une recherche informatisée sur les déclarations envoyées à CANAFE, un examen dans les dossiers ou un examen sur place.

Dans la grande majorité des cas où un examen sur place est mené, CANAFE informera l'entité déclarante à l'avance et établira une date d'examen acceptable pour les deux parties.

- Une lettre confirmera l'heure et le lieu, la portée et la durée approximative de l'examen.
- CANAFE pourra demander qu'on lui fournisse les politiques et les procédures en matière de conformité, ainsi que d'autres documents, avant le jour de l'examen.
- Pendant l'examen sur place, CANAFE s'entretiendra avec l'agent de conformité désigné et un cadre supérieur.
- L'information examinée pourra porter sur les quatre éléments du programme de conformité des entités déclarantes (nomination d'un agent de conformité, politiques et mesures de conformité, examen du cadre de conformité et formation continue sur la conformité) et sur les exigences concernant la déclaration, l'identification des clients et la tenue de documents.
- Le Centre pourra interviewer d'autres membres du personnel.
- L'examen aura pour objectif d'évaluer les politiques et les mesures en place.
- Une fois l'examen terminé, CANAFE enverra une lettre dans laquelle il indiquera les résultats de l'examen et, le cas échéant, notera les lacunes et recommandera des pratiques exemplaires.
- Au besoin, l'entité déclarante sera invitée à présenter un plan d'action visant à combler les lacunes décelées, dans un délai précis.

DIFFUSER DES RENSEIGNEMENTS STRATÉGIQUES

Résultat escompté : des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui favorisent la connaissance et la compréhension du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes et qui éclairent l'élaboration de contre-stratégies efficaces, canadiennes et multilatérales.

Une compréhension approfondie de tout phénomène passe par une observation et une analyse de longue durée, et les renseignements stratégiques de CANAFE sur les produits d'origine illicite deviendront encore plus précieux pour les organismes partenaires.

Comprendre l'argent criminel d'un point de vue macroscopique peut faciliter la lutte nationale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes par la détection des lacunes du régime actuel et des améliorations possibles aux lois et aux règlements. Une information globale sur les moyens utilisés pour la circulation des fonds d'origine criminelle peut aider les organismes d'application des lois à perfectionner leurs fonctions d'enquête et donner une orientation supplémentaire aux entités déclarantes sur le dépistage des opérations douteuses.

Dans la mesure où ils sont partagés entre les juridictions, les renseignements stratégiques peuvent contribuer à la recherche internationale et à l'élaboration de stratégies globales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. De par le monde, les URF ont reconnu la valeur des renseignements stratégiques et plusieurs se dotent déjà d'une capacité d'analyse stratégique.

L'an prochain, CANAFE mettra l'accent sur les tendances générales et les mécanismes complexes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. L'élargissement de son expertise stratégique dépendra en partie de l'amélioration de son architecture de systèmes informatiques afin que les données puissent être structurées, traitées et consultées pour répondre aux besoins en information de haut niveau. Une évaluation des pratiques exemplaires d'autres URF qui ont ou qui auront une capacité d'analyse stratégique soutiendra les efforts du Centre à cet égard.

ANNEXE 1

ÉTATS FINANCIERS DE CANAFE

**Centre d'analyse des
opérations et déclarations
financières du Canada
(CANAFE)**

**Non vérifiés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004**

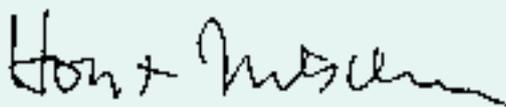
CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

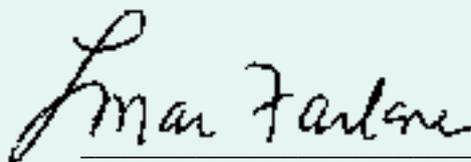
La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Ces états financiers, qui comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction, établies en fonction de l'expérience et du jugement, ont été préparés conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains éléments d'actif, de passif et de charges ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient également être consultés en se référant aux principales conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a mis en place et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de l'organisation et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'aux politiques et aux exigences législatives de CANAFE.



Horst Intscher
Directeur
CANAFE



Lynn MacFarlane
Sous-directeur
Gestion intégrée

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON VÉRIFIÉ)

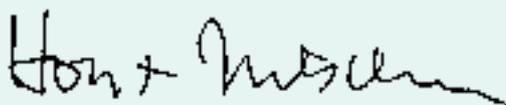
Au 31 mars

	2004	2003
ACTIF		
Actif financier		
Débiteurs (note 5)	281 693 \$	1 236 512 \$
Actif non financier		
Immobilisations (note 4)	17 079 302	23 634 813
TOTAL DE L'ACTIF	17 360 995 \$	24 871 325 \$
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	3 103 777 \$	2 289 979 \$
Rémunération à payer (note 6)	1 758 644	1 440 390
	4 862 421	3 730 369
ACTIF NET	12 498 574	21 140 956
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	17 360 995 \$	24 871 325 \$

Engagements et éventualités (notes 7 et 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :



Horst Intscher
Directeur
CANAFE

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET (NON VÉRIFIÉ)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	18 484 867 \$	15 968 668 \$
Amortissement	8 978 728	7 736 521
Services professionnels et spéciaux	5 259 776	7 406 392
Location	2 628 176	2 617 655
Transports et télécommunications	2 018 170	2 058 839
Réparations et entretien	1 743 131	1 280 006
Services publics, fournitures et approvisionnements	672 465	613 687
Information	245 667	235 781
COÛT NET DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	40 030 980 \$	37 917 549 \$
Actif net au début de l'exercice	21 140 956 \$	15 639 241 \$
Coût net des activités de fonctionnement	(40 030 980)	(37 917 549)
Services fournis gratuitement	1 120 657	1 106 465
Encaissement net du gouvernement	30 267 941	42 312 799
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	12 498 574 \$	21 140 956 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON VÉRIFIÉ)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût net des activités de fonctionnement	40 030 980 \$	37 917 549 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie inclus dans le coût des activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	(8 978 728)	(7 736 521)
Services fournis gratuitement	(1 120 657)	(1 106 465)
Rajustements provenant de l'état de la situation financière		
Variation des créditeurs et des charges à payer	(813 798)	1 014 220
Variation de la rémunération à payer	(318 254)	(407 574)
Variation des débiteurs	(954 819)	765 934
BESOINS DE TRÉSORERIE POUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	27 844 724	30 447 143
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	2 423 217	11 865 656
BESOINS DE TRÉSORERIE POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2 423 217	11 865 656
ENCAISSEMENT NET DU GOUVERNEMENT	30 267 941 \$	42 312 799 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'Annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste* en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités additionnelles et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter le financement des activités terroristes. CANAFE assume ces responsabilités en recueillant, analysant, évaluant et, le cas échéant, communiquant des renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de préparation

Ces états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que

l'introduction de la comptabilité d'exercice au niveau ministériel est un processus évolutif et que l'on ne présente pas, à l'heure actuelle, l'intégralité de l'actif, du passif et des charges à l'échelle des ministères. Par exemple, toute partie non financée du passif de CANAFE pour les avantages sociaux futurs ayant trait au régime de pensions de retraite de la fonction publique n'est pas comptabilisée dans les états financiers de CANAFE. Par conséquent, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Les notes complémentaires présentent plus de détails et devraient être lues attentivement. Tous les éléments d'actif, de passif et de charges sont comptabilisés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada.

b) Crédits parlementaires

CANAFE est financé par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 9 afférente aux états financiers établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers et présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits.

c) Trésor

Tous les ministères et organismes, y compris CANAFE, ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds de CANAFE sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles.

d) Charges

CANAFE consigne les charges dans l'exercice au cours duquel sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents qui ont donné lieu aux charges, sous réserve des conditions suivantes :

- les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de CANAFE dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. La comptabilisation de ces avantages à payer a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada;
- les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux charges dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert;
- le passif environnemental éventuel n'est pas constaté dans les livres de CANAFE, mais plutôt dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

e) Immobilisations

Tous les éléments d'actif considérés comme des immobilisations suivant les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ainsi que les améliorations locatives, dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$, sont comptabilisés selon leur coût d'achat. Les achats de biens en bloc dont le coût total s'élève à 5 000 \$ ou plus sont aussi capitalisés. L'inscription à l'actif des logiciels et des améliorations locatives a été faite de manière prospective en date du 1^{er} avril 2001. CANAFE amortit les immobilisations selon une méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'élément d'actif	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée restante du bail et de 10 ans

f) Contributions au régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés admissibles de CANAFE contribuent au régime de pensions de retraite de la fonction publique

administré par le gouvernement du Canada. Les employés et CANAFE assument les coûts du régime. La contribution de CANAFE au cours de l'exercice s'élève à 1 787 755 \$. Les contributions pour services courants qu'il effectue sont portées aux charges dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de CANAFE, mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

g) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme des charges de fonctionnement par CANAFE. Cette contribution représente la part de l'employeur des primes d'assurance des employés, défrayée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Un montant correspondant est crédité directement à l'actif net.

h) Frais juridiques versés à Justice Canada

À compter de l'exercice 2003-2004, les frais juridiques versés à Justice Canada ne sont plus imputés aux crédits parlementaires de CANAFE étant donné que les charges de salaires correspondant à ces frais juridiques ont déjà été imputées aux crédits parlementaires de Justice Canada. Toutefois, comme ces frais ont réellement été encourus et versés par CANAFE à Justice Canada, ils font partie des charges de fonctionnement consignées dans les présents états financiers.

i) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars.

3. INCERTITUDE DE L'ÉVALUATION

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. L'amortissement des immobilisations est l'élément le plus important pour lequel on a eu recours à des estimations.

4. IMMOBILISATIONS

(en dollars)	COÛT AU 1 ^{ER} AVRIL 2003	AJOUTS NETS	COÛT AU 31 MARS 2004	AMORTISSEMENT ACCUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 MARS 2004	VALEUR COMPTABLE NETTE AU 1 ^{ER} AVRIL 2003
Machines et matériel	1 310 294	1 053	1 311 347	702 574	608 773	897 373
Mobilier de bureau	2 614 185	153 439	2 767 624	589 291	2 178 333	2 289 279
Matériel informatique	16 070 747	570 145	16 640 892	11 720 712	4 920 180	9 363 509
Logiciels	8 605 935	1 110 575	9 716 510	5 230 704	4 485 806	6 260 020
Améliorations locatives	5 061 033	567 681	5 628 714	742 504	4 886 210	4 824 632
	33 662 194	2 402 893	36 065 087	18 985 785	17 079 302	23 634 813

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élève à 8 978 728 \$.

5. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

CANAFE est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les ministères et sociétés d'État. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles. CANAFE a des charges de

5 641 641 \$ résultant d'opérations qu'il a conclues avec les autres ministères dans le cours normal de ses activités de l'exercice.

Les débiteurs et les créditeurs relatifs à ces ministères et à des parties externes non apparentées se présentent comme suit :

	2004	2003
DÉBITEURS :		
Autres ministères	266 135 \$	1 063 237 \$
Parties externes	15 558	173 275
TOTAL	281 693 \$	1 236 512 \$
CRÉDITEURS :		
Parties externes	3 004 740 \$	2 107 774 \$
Autres ministères	99 037	182 205
TOTAL	3 103 777 \$	2 289 979 \$

6. RÉMUNÉRATION À PAYER

La rémunération au rendement constitue l'une des caractéristiques du régime de rémunération globale de CANAFE. Ce régime comprend un volet fondé sur la promotion du perfectionnement professionnel et de niveaux de rendement élevés. On assure cette promotion en permettant aux employés de gravir les échelons de l'échelle salariale lorsqu'ils respectent les ententes axées sur le rendement. Ces ententes font partie du programme de gestion du rendement de l'organisation. La rémunération à payer comprend les salaires, les avantages sociaux et les congés annuels réguliers qui sont à payer, ainsi que la rémunération au rendement gagnée par les employés mais non encore versée à la fin de l'exercice.

7. ENGAGEMENTS

CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux dans quatre endroits au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

	2004	2003
2004-2005	2 546 728 \$	2 275 922 \$
2005-2006	2 569 503	1 139 876
2006-2007	2 592 998	324 897
2007-2008	2 632 325	115 825
2008-2009	2 631 807	–
TOTAL	12 973 361 \$	3 856 520 \$

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, CANAFE peut être visé par diverses actions en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réalisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers consolidés du gouvernement. Le passif estimatif n'est porté aux états financiers de CANAFE que lorsque son montant est établi avec certitude.

9. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

CANAFE est financé par le biais de crédits parlementaires, lesquels sont fondés principalement sur les besoins de trésorerie. Les postes consignés dans l'état des résultats et de l'actif net au cours d'un exercice peuvent être financés au moyen des crédits parlementaires des exercices antérieurs et ultérieurs. Par conséquent, le coût net des activités de fonctionnement de CANAFE pour l'exercice est différent selon qu'il est calculé en fonction du financement du gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapprochement entre ces deux types de rapports financiers est illustré à la page suivante.

a) **Rapprochement entre le coût net des activités de fonctionnement et le montant total des crédits parlementaires utilisés :**

	2004	2003
COÛT NET DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	40 030 980 \$	37 917 549 \$
RAJUSTEMENTS POUR LES POSTES		
SANS INCIDENCE SUR LES CRÉDITS :		
Moins : Amortissement	(8 978 728)	(7 736 521)
Services fournis gratuitement	(1 120 657)	(1 106 465)
Frais juridiques versés à Justice Canada	(482 189)	–
Congés annuels et compensatoires	(101 548)	(94 487)
Plus : Remboursements de dépenses d'années antérieures – Fonctionnement	20 908	–
	29 368 766	28 980 076
RAJUSTEMENT POUR LES POSTES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES CRÉDITS :		
Plus : Acquisitions d'immobilisations	2 423 217	11 865 656
MONTANT TOTAL DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS	31 791 983 \$	40 845 732 \$

b) **Rapprochement entre les crédits parlementaires votés et les crédits parlementaires utilisés :**

	2004	2003
CRÉDITS PARLEMENTAIRES VOTÉS :		
Crédits 30, 30a et 30b – Dépenses de fonctionnement	30 725 265 \$	39 783 406 \$
Contributions prévues par la loi aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 500 357	2 374 573
Utilisation du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	20 123	12 306
	33 245 745	42 170 285
Moins : Crédits non utilisés – Fonctionnement	(1 453 762)	(1 324 553)
MONTANT TOTAL DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS	31 791 983 \$	40 845 732 \$

ANNEXE 2

LEXIQUE DES TERMES
ET
ACRONYMES

L E X I Q U E D E S

T E R M E S E T A C R O N Y M E S

Analyse des facteurs relatifs à la vie privée

Évaluation que chaque ministère et organisme fédéral doit effectuer concernant l'impact de ses activités sur les obligations que lui impose la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

ARC

L'Agence du revenu du Canada est l'organisme du gouvernement du Canada qui applique les lois fiscales au nom de ce dernier et de la plupart des provinces et des territoires.

ASFC

L'Agence des services frontaliers du Canada est l'organisme du gouvernement du Canada qui gère les frontières du pays en appliquant et en faisant respecter les lois nationales et les conventions internationales qui régissent le commerce et les voyages, applique les lois fiscales pour le compte du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires et fournit tous les services douaniers.

CIC

Citoyenneté et Immigration Canada est le ministère fédéral qui applique la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste

Déclaration que chaque personne ou entreprise doit présenter à la GRC ou au SCRS lorsque des biens sont en sa possession ou à sa disposition et qu'elle sait qu'ils appartiennent à un groupe terroriste ou qu'ils sont à sa disposition, directement ou non. Cela comprend les renseignements sur toute opération, réelle ou projetée, mettant en cause ces biens. Une copie de cette déclaration doit aussi être envoyée à CANAFE.

Déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets

Déclaration devant être produite par une personne qui entre au Canada ou qui en sort et indiquant qu'elle transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets (de 10 000 \$ ou plus), ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Déclaration d'opérations douteuses (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit déposer auprès de CANAFE au sujet d'une opération financière qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

Déclaration d'opérations importantes en espèces (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 \$ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces totalisant 10 000 \$ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

Déclaration de téléversements

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 \$ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, au moyen d'un appareil électronique, magnétique ou optique, d'un instrument téléphonique ou d'un ordinateur.

Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

Organisme intergouvernemental créé au Sommet du G-7 en 1989, dont l'objectif est de promouvoir et de concevoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Lors d'une réunion plénière spéciale tenue en octobre 2001, le mandat du GAFI a été élargi pour inclure la lutte au financement des activités terroristes.

Groupe Egmont des unités du renseignement financier (URF)

Groupe international fondé en 1995 par des URF travaillant ensemble dans une organisation informelle. Il s'agit d'un forum qui sert à mieux soutenir les URF dans leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

GRC

La Gendarmerie royale du Canada est le service national de police du Canada.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Loi qui établit le mandat de CANAFE lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers concernant le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, la loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE.

Rapport de saisie relatifs à des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets produit par les Douanes

Rapport présenté à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite mais ne l'a pas été. Ce rapport précise les circonstances et les détails entourant la saisie.

SCRS

Le Service canadien du renseignement de sécurité est l'organisme national de sécurité qui a pour mandat de faire enquête et de faire rapport sur les menaces à la sécurité du Canada.

PROCESSUS OPÉRATIONNEL

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

Des renseignements sur des opérations financières et d'autres types de renseignements sont obtenus de bon nombre d'entités déclarantes.

ANALYSE DES RENSEIGNEMENTS

Les déclarations sont analysées, tout comme les autres renseignements, afin de produire des renseignements financiers utiles pour la détection des cas douteux de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

S'il y a lieu, des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada sont communiqués.

